Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 23 (1931)

Heft: 10

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

actuelle porte préjudice aux grandes banques, ce qui permettrait aux banques cantonales de reprendre une certaine importance. Mais, ce développement ne sera certainement que passager.

La statistique de la Banque nationale suisse donne également des renseignements sur 50 sociétés financières qui sont en partie des sociétés pour le placement de capitaux, des sociétés de financement, il est vrai que cette statistique n'englobe qu'une partie de ces entreprises. Nous donnons ci-dessous les chiffres des bilans de ces sociétés financières pour les 3 dernières années:

	1928	1929	1930		1928	1929	1930
	en millions de francs				en millions de francs		
Capital-actions .	711	979	1040	Tantièmes . . .	3,1	2,9	2,6
Réserves . . .	158	271	291	Dividendes en %			
Bilan	1523	2282	2342	du capital-actions			
Bénéfice net .	67,8	94,3	65,8	donnant droit au			
Dividendes . .	53,1	76,4	66,8	bénéfice . . .	7,7	8,4	6,6

Il y a 25 ans déjà que la statistique de la Banque nationale suisse a été instituée. Depuis elle a été développée et améliorée. Dans l'espace de ce quart de siècle, le bilan des banques s'est élevé dans une proportion de 3,4, le capital même de 3,5, les réserves de 3 et le montant des dividendes a également triplé et cela bien que le nombre des banques englobées dans la statistique ait été réduit de 317 à 113.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

CHEMINOTS. Les membres de la Fédération suisse des cheminots se sont prononcés au mois de juillet sur le projet de nouveaux statuts prévoyant une réorganisation dans le sens de l'unification des droits et des devoirs des membres et de la simplification de l'organisme fédératif. (Voir à ce sujet l'article de Robert Bratschi paru dans le numéro de la *Revue syndicale* de février). Malgré une opposition démagogique, la réorganisation fut acceptée par 27,129 voix contre 4187. Toutes les sous-fédérations se sont prononcées pour le projet. Voici dans quelle proportion:

	Oui	Non
Union ouvrière des entreprises suisses de transports	5065	655
Personnel des locomotives	1758	690
Personnel des gares	3693	152
Personnel de la manœuvre	1460	495
Personnel des trains	1846	1380
Visiteurs	1090	91
Personnel de l'administration	1174	75
Voies secondaires	5876	177
Aiguilleurs	2931	266
Ouvriers des ateliers de réparation	2236	206

La participation au scrutin est particulièrement réjouissante: elle est en moyenne de 88,7% du total des membres. Chez le personnel des voies secondaires, elle atteignit même le 91,2%. Les membres de la Fédération des cheminots ont prouvé par ce résultat leur maturité syndicale.

METALLURGISTES ET HORLOGERS. La baisse générale des salaires qui avait été projetée dans l'industrie suisse de la métallurgie, n'ayant pas été exécutée pour des raisons politiques, les maisons ont été invitées à y

procéder par groupes ou individuellement. La fédération patronale a donné son appui et il faut convenir que MM. les secrétaires patronaux prêtent partout la main à ce mouvement de baisse.

Quelques maisons, ce ne sont pas les meilleures, ont consenti à prendre les devants:

La Maison *Brown-Boveri à Baden* signale dès le 2 et dès le 9 octobre une baisse des salaires-horaires de 4 à 12 ct. et de 10 ct. pour le travail à la pièce.

La Maison *Eisen- und Stahlwerke à Schaffhouse* fait savoir à ses ouvriers qu'elle diminue les salaires de 4 à 12% pour le travail à l'heure et de 7 à 15% pour le travail à la pièce.

La Maison *Escher-Wyss & Cie à Zurich* annonce des baisses de salaire de 4 à 9% et la *fabrique d'outils d'Oerlikon* a adopté des mesures analogues. Des pourparlers sont engagés dans les trois premières fabriques.

La grève qui durait depuis le 14 septembre à la fabrique d'outils pour machines d'Oerlikon, s'est terminée sur l'intervention de l'Office de conciliation par l'entente suivante: Les salaires sont diminués pour le travail aux pièces de 8%, pour les faiseurs de munitions 7%, mais le minimum de salaire garanti n'est pas diminué. Les salaires horaires sont diminués selon une échelle qui fixe que les ouvriers gagnant actuellement fr. 1.15 à l'heure, voient leur salaire abaissé de 3 ct., jusqu'à 12 ct. pour un salaire horaire de fr. 1.75. Les vacances payées accordées jusqu'ici sur la base fixée par l'association patronale, sont diminuées d'un tiers pour 1931, sans préjudice d'une autre réglementation pour 1932. Les conditions de salaire pour les ouvriers durant le service militaire ne sont pas modifiées. Pas de représailles. Le travail a repris le 6 octobre.

Nous avons suffisamment fait ressortir dans nos divers articles de fond l'erreur fondamentale que représentent au point de vue économique des baisses de salaires. Si malgré tout, le patronat recourt à des baisses de salaire, afin de maintenir les tantièmes et les dividendes à ce qu'ils sont maintenant encore, cela prouve qu'ils entendent cette fois-ci à nouveau faire supporter toutes les conséquences de la crise à leurs ouvriers et employés.

METALLURGISTES ET HORLOGERS. Le rapport annuel pour 1930 de cette importante fédération vient de paraître. L'activité consciente de cette fédération lui amène toujours plus de membres; d'après le nombre d'estampilles vendues, la fédération compte à fin 1930 60,040 membres, c'est-à-dire 6000 de plus que l'année précédente. Des mouvements de salaire furent engagés au nombre de 161 auxquels participèrent 26,500 ouvriers et ouvrières; 59 se terminèrent par un plein succès, 72 par un succès partiel et 24 sans résultat. La caisse-maladie paya pour fr. 669,027.— de secours, la caisse complémentaire d'accident fr. 43,452.—. La caisse de chômage, durement touchée par la crise dans l'industrie horlogère, a versé en 1930 la somme énorme de fr. 7,154,310.—. La caisse d'assurance-décès a payé pour 326 cas fr. 115,020.—. Les dépenses totales de la fédération se sont élevées à fr. 14,348,166. Le boni d'exercice s'est monté à fr. 433,648.—. La fortune totale de la fédération se montait à la fin de 1930 à fr. 5,882,398.—. Des statistiques et des rapports de section complètent ce compte rendu.

FEDERATION DU TEXTILE. Le congrès ordinaire de cette fédération s'est tenu au début de septembre à Berne en présence de 115 délégués de sections, de représentants des instances centrales et de nombreux hôtes. Pour tenir compte de la situation difficile dans laquelle se trouvent actuellement les ouvriers et ouvrières du textile, il a été décidé de créer une nouvelle classe

de cotisation. Les membres gagnant moins de 50 ct. à l'heure payeront dorénavant une cotisation hebdomadaire de 30 ct. s'ils n'adhèrent pas à la caisse de chômage et de 50 ct. s'ils y adhèrent. Il fut décidé d'introduire l'année civile pour le calcul des secours de chômage. Tous les secrétaires et le président de la fédération furent réélus.

Le *rapport de gestion* adopté à ce congrès permet de constater que malgré la crise, la fédération a su maintenir ses effectifs. Le nombre des membres masculins a quelque peu reculé, tandis que celui des membres féminins s'est légèrement accru. La fédération comptait à la fin de 1930 8350 membres.

La crise n'a évidemment pas favorisé l'activité syndicale. Mais l'on enregistra néanmoins 59 mouvements de salaire, auxquels participèrent 15,086 ouvriers et ouvrières. De ces mouvements, 4 obtinrent un succès complet, 35 un succès partiel; tous les autres se terminèrent sans résultat appréciable.

Les comptes annuels bouclent également sous l'influence de la crise par un excédent de dépenses, ce qui n'est pas étonnant si l'on considère les sommes énormes attribuées aux divers services d'assistance. La caisse de chômage a versé fr. 339,211.—, et fr. 24,906.— furent versés à d'autres services d'entr'aide. La fédération possède à fin 1930 une fortune de fr. 741,553.—.

Dans les autres organisations.

CHAUFFEURS ET MACHINISTES. La Fédération des chauffeurs et machinistes a pu élever ses effectifs de 2292 à 2361 en 1930. Ce résultat est dû à une propagande systématiquement organisée. Toutes les sections, à l'exception de trois, enregistrent une avance. Les institutions de la fédération se sont bien développées; la caisse de décès a versé fr. 33,050.—; la caisse de secours a distribué fr. 10,720.— pour 62 cas. La Fédération a voué une attention particulière à l'éducation des membres; elle renonça cependant à créer une école professionnelle, elle organisa par contre des cours dirigés d'une manière uniforme. Elle organisa également des cours pratiques et théoriques pour les chauffeurs. Une collection de diapositifs pour lanterne magique fut en outre réunie.

FEDERATION DES SOCIETES SUISSES D'EMPLOYES. Il ressort du rapport de gestion de la F. S. E. pour 1930 qu'elle comptait à la fin de l'année 10 organisations affiliées avec 54,115 membres. Presque toutes ont enregistré une légère augmentation d'effectifs, de plus, l'Association suisse des aides-géomètres, comptant 150 membres, a donné son adhésion au cours de l'année.

Le mouvement des employés dont la concentration date de l'après-guerre ne représente pas encore une organisation unitaire comme le mouvement syndical suisse. La pensée de la défense collective de ses intérêts n'a pas encore pénétré dans tous les cerveaux. L'organisation-mère ne peut donc pas toujours agir comme l'exigerait le but à atteindre, elle est obligée de tenir compte dans ses décisions des circonstances particulières où se trouvent ses organisations affiliées. Cependant, de sensibles modifications dans l'état d'esprit de cette organisation se remarquent peu à peu; le congrès des employés suisses a démontré que la pensée syndicale faisait de rapides progrès. L'activité de la F. S. E. est de par sa nature quelque peu autre que celle de l'Union syndicale suisse; elle s'est occupée ces dernières années presque exclusivement de politique sociale et de question visant les consommateurs, tandis que des relations directes avec les patrons concernant les conditions de travail commencent seulement d'être engagées. Le rapport donne la preuve que la direction de la F. S. E. s'est occupée d'une manière approfondie de toutes les questions intéressant les employés et qu'il n'a pas dépendu d'elle mais d'un appui insuffisant

de ses membres que des succès pratiques n'aient pas toujours été réalisés comme on les souhaitait.

La Fédération des sociétés suisses d'employés a voué une attention particulière durant le dernier exercice à la loi fédérale sur les voyageurs de commerce adoptée par le parlement et dont la majorité bourgeoise refusa d'accorder les mesures de protection aux employés. Elle s'est en outre occupée de la protection des employés en leur qualité d'inventeurs, à la loi fédérale sur le repos hebdomadaire, à la réglementation internationale de la durée du travail des employés et à l'aide à assurer aux employés âgés sans travail.

A l'Etranger.

ALLEMAGNE. L'Union syndicale allemande (A. D. G. B.) a tenu son congrès à Francfort-sur-le-Mein, du 31 août au 5 septembre. Ce congrès, réuni au cœur de la pire crise économique qu'on ait jamais connue, a provoqué le plus vif intérêt parmi les travailleurs. A la fin du mois de juillet, donc en plein été, 31,6% des effectifs de l'A. D. G. B. chômaient complètement, contre 30,2% à la fin de juin; la proportion des chômeurs partiels était respectivement de 18,9% et 17,4%. Les professions les plus touchées sont celles du bâtiment; les charpentiers sont les plus éprouvés et comptent 62,6% de chômeurs. La Fédération du bâtiment avait encore 56% de chômeurs en pleine saison de la bâtisse.

A la fin de 1929, l'A. D. G. B. comptait 4,945,209 membres; à la fin de 1930, après une année de luttes ininterrompues contre la réaction sociale et contre les attaques des adversaires de droite et de gauche, la Centrale allemande comptait encore 4,717,569 membres. L'A. D. G. B. a donc perdu 230,000 membres, c'est-à-dire à peine le 4,7%.

La crise a produit ses effets sur les recettes qui sont tombées en 1930 de 251 millions de marks à 232 millions. La cause principale réside dans le déficit des cotisations perçues par les fédérations affiliées. Les dépenses par contre ont fortement augmenté en 1930. En 1929 elles s'élevaient à 241,183,391 marks; en 1930 elles atteignirent 203 millions. Cette augmentation est due surtout aux nombreux secours versés qui coûtèrent 87 millions de marks en 1929 et 124 millions en 1930. Les dépenses pour la presse, l'éducation, la propagande, le recrutement, l'administration, etc., sont également en augmentation. Le seul poste en diminution est celui des secours en cas de grève; les fédérations allemandes ont cependant dépensé en 1930 à cet effet 10 millions de marks. Il a été dépensé en outre 78 millions pour l'assistance aux chômeurs, 23 millions pour allocations de maladie et 8 millions pour secours d'invalidité.

Les travaux du congrès furent suivis assidûment par 300 délégués. Les résolutions adoptées indiquent les voies que suivra et les objectifs auxquels tendra le mouvement syndical allemand dans la période qui s'ouvre. Le Congrès fut unanime à repousser de toutes ses forces les atteintes qu'on voudrait porter aux assurances sociales à la faveur des graves difficultés économiques actuelles. Le Congrès revendiqua la semaine de 40 heures et donna mission à tous les fonctionnaires syndicaux et aux membres des organisations de poursuivre partout sa réalisation. Il s'éleva contre les tentatives faites pour porter atteinte à la loi sur la juridiction du travail. Le Congrès proclama que les syndicats demeurent convaincus que l'arbitrage des conflits du travail constituent un devoir de l'Etat démocratique dont le prolétariat poursuit le triomphe et qui a comme devoir absolu d'aider à la conclusion de contrats collectifs. Il revendiqua également au moins 14 jours de vacances payées pour

tous les travailleurs. Le Congrès transmit aux conseils d'entreprises la gratitude du prolétariat pour l'effort développé par eux dans des circonstances particulièrement pénibles.

Leipart fut réélu à la présidence. Grassmann et Eggert furent élus vice-présidents, Schlimme et Spliedt secrétaires confédéraux.

DANEMARK. Nous devons à la F. S. I. de pouvoir publier quelques renseignements sur la situation du mouvement syndical danois et sur le congrès que ce dernier a tenu du 12 au 14 mai à Copenhague.

A l'origine, le mouvement syndical danois avait une base purement professionnelle, et pendant longtemps les syndicats ont refusé l'affiliation des ouvriers non qualifiés qui, finalement, se constituèrent en une organisation distincte. Depuis de nombreuses années, on compte en moyenne 90% d'ouvriers organisés.

A l'heure actuelle, on trouve encore trace de la dissémination des forces syndicales. Il y a encore un nombre excessif d'organisations; et cependant il existe, en dehors de la Commission syndicale, des organisations constituées sur des bases modernes, celle du bâtiment, par exemple, que la Commission syndicale s'efforce de gagner à sa cause.

A cet effet fut constituée, il y a quelques années, une commission, dite: « Commission d'étude et de liaison », de l'activité de laquelle il fut rendu compte au Congrès. En trois ans, quatre nouvelles affiliations ont été enregistrées à la Commission syndicale dont le nombre total de membres a passé ainsi de 155,978 au 31 décembre 1928 à 259,095 au 31 décembre 1930. Il reste encore une vingtaine de fédérations en dehors de la Commission syndicale; elles groupent ensemble environ 70,000 membres, et bien que la plupart se soient prononcées dans leurs congrès en faveur de l'affiliation, celle-ci a été chaque fois rejetée lors de la consultation des membres par referendum.

Il appert de ce qui précède qu'il reste à faire un énorme travail pour assurer la cohésion complète des forces syndicales. Il importe tout à la fois de fusionner des organisations ayant certaines accointances au point de vue professionnel et industriel et d'associer au mouvement général les organisations qui vivent en ce moment en marge de la Commission syndicale.

*

Au cours du Congrès, l'organisation de la chaussure déposa une motion de blâme à l'adresse du Bureau pour son attitude dans les négociations avec les employeurs, négociations qui ont permis d'éviter le grave conflit dont était menacé la classe ouvrière danoise. Toutefois, la motion ne recueillit que 28 voix et l'ensemble du rapport moral fut adopté à l'unanimité moins 3 voix.

Le mouvement syndical danois connaît aussi les conflits de délimitation des frontières syndicales. Un de ces conflits est particulièrement aigu; il met aux prises depuis longtemps l'organisation des ouvriers d'usines et celle des travailleurs municipaux. Le Comité de la Commission syndicale, appelé à en juger, a donné raison à l'organisation des ouvriers d'usines, ce qui a naturellement mécontenté celle des travailleurs municipaux, qui refusa tout net de s'incliner devant la décision.

Le Congrès eut à se prononcer sur le cas. Il était saisi d'une proposition du Bureau de la C. S., disant que si l'organisation des travailleurs municipaux ne s'inclinait pas avant le 1er octobre de cette année, elle serait exclue de l'organisme central de la classe ouvrière organisée. Chose curieuse, il n'y eut pour s'opposer à cette motion que les délégués de l'organisation des travailleurs municipaux; tous les autres votèrent affirmativement.

Le Congrès se rallia aux conclusions de la Commission mixte de la F. S. I. et de l'I. O. S. en ce qui concerne le chômage et la lutte pour la semaine

de quarante heures. Dans la résolution qui clôtura le débat sur cette question, le Parlement est invité à voter une loi spéciale prévoyant une durée de travail moindre que celle qui est prévue dans la convention votée à la Conférence internationale du travail de Washington en 1919.

Enfin, le Congrès s'occupa encore de quelques autres questions, parmi lesquelles celles de l'apprentissage et de la loi sur les fabriques. Le Bureau sortant fut réélu, ce qui prouve qu'il a, malgré les critiques dont il fut l'objet à l'occasion des pourparlers avec les employeurs, gardé la confiance de la classe ouvrière organisée.

FRANCE. Le Congrès de la C. G. T., qui s'est tenu à la mi-septembre à Paris, fut une belle manifestation de la vigueur reconquise du mouvement syndical français qui compte à nouveau 800,000 membres comme avant la scission. La salle Japy contenait 1341 délégués représentant 2359 syndicats, plus les représentants de 37 fédérations et 88 unions départementales, ces dernières n'ayant que voix consultative. Contrairement à ce qui se fait dans la plupart des autres pays, la France a conservé la représentation par syndicats locaux. Les grands syndicats étant plus fortement représentés que les petits selon un système proportionnel. Il en résulte que si chaque syndicat tenait à se faire représenter au Congrès confédéral personnellement selon ses effectifs, on se trouverait en présence de 5500 délégués.

La discussion du rapport moral fut dominée par le problème de l'unité syndicale soulevé par un groupe dit « des 22 », composé de partisans de toutes les tendances: socialistes, autonomes, syndicalistes. La C. G. T. U. (communiste) se présenta à la porte du Congrès, demandant à être reçue pour défendre un point identique. Cette demande fut repoussée à la quasi unanimité du Congrès. La motion dite « des 22 » fut repoussée par 1887 syndicats comptant 4676 voix contre 132 syndicats représentant 432 voix. 70 syndicats avec 195 voix s'abstinrent.

Quant au rapport moral, il fut approuvé par 1985 syndicats disposant de 5131 voix contre 42 syndicats réunissant 124 voix. Abstention 31 syndicats avec 101 voix. Ce fut un beau triomphe pour la tactique syndicale suivie par la C.G.T. La question de l'unité devait revenir en discussion plus tard par suite d'un rapport d'une commission spéciale nommée à cet effet. Le projet de résolution qu'elle présenta au Congrès confirme que l'«Union de toutes les forces d'action est plus nécessaire que jamais, au moment où le régime qui pèse sur le travail démontre son impuissance à remédier à la situation économique. Cette union ne peut se réaliser qu'au sein de la C. G. T.» La résolution recommande en outre aux syndicats de « s'attacher avec plus de volonté encore à créer une atmosphère d'apaisement et de reconciliation » Le Congrès adopta un certain nombre de résolutions demandant entre autres une meilleure application de la loi sur la journée de huit heures; la généralisation des allocations familiales au moyen d'une loi; une meilleure application des prescriptions concernant l'hygiène des locaux de travail et la sécurité des travailleurs; la nomination des délégués à la sécurité; la nécessité de vacances payées dont une loi votée à la Chambre a reconnu la légitimité, mais que le Sénat n'a pas encore confirmée; la suppression du travail de nuit dans toutes les industries ou professions où cette forme de travail ne s'impose pas, etc. D'autres résolutions ont trait à la réforme de l'enseignement et l'éducation ouvrière; l'organisation des femmes; le désarmement et la paix; la crise économique. Tous ces problèmes furent discutés au milieu de la plus grande attention par un congrès remarquablement discipliné quoique si nombreux. Il donna ainsi une preuve certaine de la vitalité du mouvement syndical français qui a retrouvé les effectifs qu'il possédait avant la scission.

GRANDE-BRETAGNE. Le Congrès de l'Union syndicale britannique qui s'est tenu cette année à Bristol comprenait 587 délégués représentant 3,719,401 membres. Le rapport moral donne connaissance de l'attitude nette et catégorique des syndicats anglais dans tous les domaines de l'action syndicale qu'il s'agisse des vacances payées ou de la non-ratification de la convention de Washington par le gouvernement travailliste en dépit des protestations syndicales, ou encore des salaires, du transfert des industries-clés en régime collectif et le maintien intégral des allocations de chômage, la revendication déjà ancienne de l'abrogation de la loi anti-syndicale Baldwin, etc.

Le Congrès adopta une résolution qui se maintient dans le cadre de la décision prise par la F. S. I. et qui demande la réduction de la durée du travail à 40 heures par semaine sans diminution de salaire. Le Congrès se prononça également pour l'obtention de deux semaines de vacances payées par an et le respect des jours fériés légaux. Au sujet de l'attaque qui s'est déclenchée contre la législation sociale anglaise et que l'on considère comme le prélude d'un assaut contre les salaires, le congrès a tenu à affirmer avec netteté que les syndicats anglais seront aussi inflexibles dans cette question que dans celle de l'assurance-chômage. Les camarades britanniques se rendent parfaitement compte que le résultat de leur lutte aura une répercussion internationale. Le président Hayday donna clairement à entendre dans son discours d'ouverture que l'attitude des travailleurs britanniques dans la crise gouvernementale s'est surtout inspirée du souci de remplir leurs obligations internationales: « Nous devons éviter, a-t-il dit, que notre pays soit entraîné, pour soutenir la concurrence sur le marché mondial, dans une compétition basée sur des salaires avilis. On a calculé que si nous voulions tout simplement rétablir à nouveau dans notre pays l'équilibre de notre commerce extérieur, il faudrait procéder à des réductions de salaires allant de 20 à 30%. En prenant cette initiative, on donnerait tout simplement le branle à une course aux réductions de salaires qui ramèneraient les pays industriels les plus prospères et les plus avancés au niveau des pays où les salaires sont le plus bas et l'organisation la plus médiocre. »

SUÈDE. La Confédération des syndicats suédois a tenu son dixième congrès ordinaire à Stockholm du 9 au 15 août 1931. Il ressort du rapport de gestion que pendant la période quinquennale, soit de 1926 à 1931, l'effectif confédéral a passé de 179,000 à 563,745 membres. Six fédérations sont nouvellement entrées dans la confédération. A part quelques petits groupes, tous les ouvriers suédois sont syndiqués. La situation financière est également très bonne, le fonds de résistance confédéral possède 7,000,000 de couronnes et à la fin de 1930, les réserves des fédérations affiliées s'élevaient à 55 millions de couronnes.

Une grande discussion fut engagée au Congrès au sujet des compétences à conférer à la Centrale nationale. Actuellement, celle-ci n'est tenue de soutenir ses organisations affiliées qu'en cas de mouvement défensif, la proposition était faite d'étendre cette obligation d'intervention à tous les mouvements de revendication.

L'exécutif repoussa cette obligation générale en excipant surtout des motifs d'ordre financier. La proposition fut finalement repoussée.

Le Congrès de 1926 avait donné mandat à toutes les fédérations affiliées à la Centrale nationale de concentrer leurs effectifs en fédérations industrielles. Ce mandat fut en partie réalisé. Cependant, plusieurs fédérations qui devaient se dissoudre ou fusionner conformément au plan de regroupement prévu par la Centrale, ne l'ont pas fait en alléguant le motif de ne pas perdre leur indépendance. Cette question donna lieu à une longue discussion qui se

termina par l'adoption d'une résolution présentée par l'exécutif. Toutes les organisations sont invitées à se conformer à la décision du Congrès de 1926. Les fédérations ayant constitué un cartel sont priées de l'élargir, afin qu'il puisse servir de base à une fusion prochaine. Les fédérations appelées à se dissoudre doivent engager des pourparlers avec celles qui les absorberont.

Le Congrès s'est prononcé pour la réduction du temps de travail à 44 heures sans diminution de salaire, comme première étape vers une réduction plus grande. Il adopta un ordre du jour demandant l'institution de l'assurance-chômage officielle et invitant toutes les fédérations qui n'en possèdent pas encore à fonder des caisses de chômage.

D'autres questions d'ordre interne ont retenu l'attention du Congrès notamment: la rationalisation; à ce propos le Congrès confirma son adhésion aux résolutions votées à ce sujet par les congrès syndicaux internationaux de Paris et de Stockholm. Les directives pour l'action économique, élaborées par la F. S. I., reçurent également l'adhésion unanime du Congrès. Pour répondre à la campagne acharnée que la presse réactionnaire déchaîne contre les syndicats, il fut décidé de créer un bureau d'information de presse qui veillera à ce que l'opinion publique soit judicieusement et impartialement éclairée lors des conflits du travail. Après avoir réélu les dirigeants de la Centrale et liquidé un certain nombre de questions d'ordre interne le congrès clôtura ses travaux.

Dans l'Internationale.

La Fédération internationale des ouvriers du bâtiment comptait à la fin de 1930 95 organisations réparties dans 19 pays avec un effectif total de 969,249 membres. Par comparaison à 1929, il y a une diminution de 42,000 affiliés provenant surtout de la dissolution de deux organisations finlandaises sur l'ordre du gouvernement. Deux nouvelles organisations ont été créées sur d'autres bases depuis 1931. Les statuts de ces nouvelles fédérations sont rédigés de telle sorte que le gouvernement ne pourra plus les interdire. Les plus fortes pertes ont été enregistrées en Allemagne 34,284 membres ou le 5,6%; en Autriche 8724 ou le 15,8%, en Roumanie 436 ou le 32,7% et en Hongrie 1817 membres ou le 19,7%. Par contre, les effectifs se sont accrus en Belgique de 3708 membres ou le 11,6%, au Danemark de 322 membres ou le 5,5%, aux Pays-Bas de 3435 membres ou le 12% et en Suède de 429 membres ou le 5,4 %.

Les conditions de travail.

Les salaires des ouvriers victimes d'accidents de 1913 à 1930.

Dans la lutte actuelle pour le maintien du niveau des salaires tous renseignements concernant les salaires payés jouent un rôle important. Nous possédons en Suisse comme statistique officielle des salaires le tableau des salaires versés aux ouvriers victimes d'accidents. La documentation fournie par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident est étudiée et préparée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Bien que ces données ne répondent pas en tous points à ce que l'on exige d'une statistique, du moins rendent-elles de bons services à défaut de calculs très exacts. La statistique comprend les gains réels, y compris tout ce que touche régulièrement un ouvrier.